

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240416-D_15_04_24_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024
Affichage : 16/04/2024

Délibération n°15-04-2024-004

7.2 Fiscalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 15 avril 2024*

Date de convocation	2 avril 2024
Date d'affichage	2 avril 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	38
Votants	50 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 15 avril à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes du Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Gérard GUESNÉ, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 2 - M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 12 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Joël CIRON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, Mme Liliane DENIS ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Cécile KNITTEL ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON.

Etaient excusés : 5 – M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Thierry GUÉRIN, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

FISCALITE : VOTE DES TAUX DES ORDURES MÉNAGÈRES 2024

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2024,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que suite à la suppression de la collecte des sacs bleus par le SYVALORM, la Communauté de communes a modifié à compter du 1^{er} janvier 2023, les zones de perception de la TEOM sur le territoire comme suit :

- Zone 1 : une collecte ordures ménagères par semaine et une collecte sacs jaunes tous les 15 jours pour la commune de La Ferté-Bernard,
- Zone 2 : une collecte ordures ménagères et une collecte sacs jaunes tous les 15 jours pour les 32 autres communes du territoire.

VOTE par conséquent les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2024 comme suit :

Code (CCHS et services fiscaux)	Communes	Taux 2024	Taux 2023
ZONE 1	La Ferté-Bernard	12,63 %	10,69 %
ZONE 2	32 communes	11,22 %	9,33 %

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CHARGE le Président de :

- Notifier cette décision aux services préfectoraux,
- Transmettre l'état 1259 aux services fiscaux.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 15 avril 2024

Pour extrait conforme

Le 16 avril 2024

Le Président

M. Didier REVEAU